

# **PROCES - V E R B A L 1/2006**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 22 FEVRIER 2006 à 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

## **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2005	2
• Communications du Bureau	2 - 6
• Communications de la Municipalité	6
• Ordre du jour :	6 - 8
- ASSERMENTATION DE QUATRE NOUVEAUX(ELLES) CONSEILLERS(ERES) COMMUNAUX(ALES)	8
- Préavis 01/2006 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE PULLY	8 - 11 et 12
- ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DES FINANCES	9
- ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION PERMA- NENTE D'URBANISME	9 - 10
- ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS	11 - 12
- Préavis 02/2006 CENTRE SPORTIF DE ROCHETTAZ Remplacement du gazon synthétique du terrain B de football	12 - 16
- ELECTION EVENTUELLE DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION DES FINANCES	16 - 17
- ELECTION EVENTUELLE D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME	17
- Préavis 03/2006 AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 35 MILLIONS	17 - 24
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	24

A 20 h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 70 présents, rejoints par 8 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 17 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Michèle RANDIN; Sylviane HAEFLIGER ; Laura BIANCHI ; Edna CHEVALLEY ; Marie-Jocelyne MICHEL; Marianne PETTAVEL ; Suzanne TRACHSEL ; Denise MAGES ; Valérie ZWAHLEN ; MM. Eric STIERLI ; Yves-R. MORET ; Claude LAVANCHY ; Sébastien BAEHLER ; Jean-Pierre GALLAY ; Christian COCHARD ; Daniel WURLOD ; Christophe RANDIN.

Le Président a le plaisir de saluer les personnalités suivantes, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : M. Claude DOMENGO, député ; M. Nicolas CONRAD, ancien député ; M. Ernest HARBER, ancien député. Le Président prie les personnes qu'il a omis de saluer de bien vouloir l'en excuser.

Les personnalités suivantes se sont faites excuser :

Mme Nathalie LINIGER, députée ; M. Enrico MONSUTTI, Président du Conseil communal de Belmont ; M. Alain MONOD député ; M. Jacques HALDY, député ; M. Gérald FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex.

Le Président a le plaisir de saluer les représentants de la presse, Monsieur SIGNOREL pour Le Régional et Monsieur Alain DETRAZ, de 24 HEURES, qui nous font toujours l'honneur de suivre régulièrement nos débats.

Le Président constate un public très nombreux. Il salue ce soir tout particulièrement une grande délégation du Pully Football-club. Nous les remercions de témoigner par leur présence leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil, certainement pour un dossier tout particulier.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil communal du 7 décembre 2005 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance. A ce titre il remarque au milieu de la page 2, une légère erreur puisqu'il est dit : Le Président n'a pas le plaisir de saluer la presse, Madame Nina BRISSOT-CARREL, rédactrice en chef du Régional et Monsieur Alain DETRAZ de 24 HEURES. Il confirme qu'il a évidemment toujours beaucoup de plaisir à saluer les représentants de la presse. Nous allons corriger cette petite erreur. A part cette remarque, le Président demande si quelqu'un demande la lecture partielle ou totale du procès-verbal.

La lecture totale ou partielle n'est pas demandée. Il est donc considéré comme approuvé.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

En préambule, et n'ayant pas eu l'occasion de le faire précédemment, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour l'année 2006. Cette année sera assurément

riche en événements et certainement en émotions. Je vous souhaite bonheur dans vos familles et d'ores et déjà plein succès pour les prochaines élections communales.

#### 1.1.1. DECES

J'ai le difficile devoir d'annoncer le décès de Monsieur Philippe PORCHET, frère de Madame la Conseillère Claire-Lise TILLE, décédé le 13 décembre 2005. Madame TILLE, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

C'est avec un immense chagrin que nous avons tous appris le décès de Monsieur Jacques DELACRETAZ. Décédé au matin du 5 janvier 2006. Monsieur Jacques DELACRETAZ est entré au Conseil communal en 1990. Il l'a présidé en 1997, qui fut également l'année de son élection à la Municipalité. Il a eu à sa charge la Direction de police et des affaires sociales durant sa première législature en tant que Municipal, soit de 1998 à 2001, dès 2002 il a repris le dicastère des écoles et des domaines jusqu'à sa démission, pour raison de santé, en avril 2004. Il a siégé, également, en qualité de député au Grand Conseil de 1998 à 2002. Il était également président de la Société Coopérative d'Habitation de Pully et particulièrement actif dans le cadre du projet de construction des habitations dans le quartier des Alpes. Outre son parcours politique, riche, au sein de notre Conseil et de la Municipalité, nous connaissons tous Monsieur DELACRETAZ pour ses qualités humaines, sa gentillesse, son dévouement et ses compétences, sa rigueur dans le cadre de ses activités professionnelles. Au nom du Conseil communal, nous adressons nos plus sincères condoléances à son épouse, Madame Rita DELACRETAZ, à ses enfants Simone et Jean-Marc, ainsi qu'à toute sa famille. Pour honorer sa mémoire, je prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

#### 1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance, le Président a eu le plaisir de représenter notre Conseil aux manifestations et invitations suivantes :

- Vendredi 9 décembre 2005      Concert du chœur du Carillon à l'église du Prieuré ;
- Lundi 12 décembre 2005      Ensevelissement de Monsieur Hubert MULLER à l'église de Chamblandes ;
- Mercredi 14 décembre 2005    Rapport de police, au foyer de la Maison Pulliérane ;
- Mercredi 14 décembre 2005    Nocturne à Pully ;
- Vendredi 16 décembre 2005    Visite de Monsieur le Préfet et entretien avec celui-ci dans les bureaux de l'administration communale ;
- Dimanche 18 décembre 2005    Culte de départ de Madame le pasteur Parisod à l'église de Chamblandes ;
- Dimanche 8 janvier 2006      Apéritif de début d'année du Sauvetage de Pully ;
- Mercredi 11 janvier 2006      Ensevelissement de Monsieur Jacques DELACRETAZ à l'église du Prieuré ;
- Samedi 14 janvier 2006      Apéritif de l'Union des Sociétés Locales de Pully, ici, à la Maison Pulliérane dans un magnifique décor, sur le thème des contes de notre enfance ;
- Lundi 23 janvier 2006          à 12h00 tirage au sort officiel des numéros de listes des candidats aux élections communales de Pully, au greffe municipal ;

- Lundi 23 janvier 2006 Sur invitation de la Municipalité, réception des nouveaux citoyens de Pully, au café-théâtre de la Voirie ;
- Vendredi 27 janvier 2006 Repas de soutien du Pully basket à la salle des Mariadiadoules à Aran-Villette ;
- Lundi 6 février 2006 Rencontre annelle des chefs d'entreprise, sur invitation de la Municipalité, à l'Octogone de Pully ;
- Jeudi 9 février 2006 Participation au teste fonctionnel et de charge sur le système informatique de l'Etat de Vaud qui sera utilisé pour les prochaines élections communales, ceci dans les locaux de l'administration communale.

### 1.1.3 DEMISSIONS

Lors de la dernière séance du Conseil communal, je vous ai donné connaissance de la lettre de démission de Monsieur le Conseiller Jacques BORNAND, datée du 24 novembre 2005. Monsieur Jacques BORNAND est entré au Conseil communal en juin 1984. Lors des différentes discussions qui ont animé notre Conseil, ces interventions précises, pragmatiques et pertinentes ont permis des débats de qualité, dans le domaine financier notamment. Monsieur Jacques BORNAND œuvra également dans plusieurs commissions, 21 au total et en présida 11. Tout en regrettant son départ, nous le remercions de sa participation active durant plus de 20 ans au sein du Conseil communal et de la Ville de Pully. Le remplaçant de Monsieur Jacques BORNAND sera assermenté au point 1 de notre ordre du jour.

Egalement lors de la dernière séance du Conseil communal, je vous ai donné connaissance de la lettre de démission de Monsieur le Conseiller Antoine MERCIER, datée du 30 novembre 2005. Monsieur Antoine MERCIER est entré au Conseil communal en 1994. Il a fait partie d'une dizaine de commissions ad hoc dont 3 fois en tant que président. Il était membre de la Commission des finances depuis 1994 et en prit la présidence dès 1992. Très soucieux de l'équilibre des finances communales, Monsieur MERCIER orienta particulièrement ses interventions et son engagement dans ce domaine. Tout en regrettant son départ, nous le remercions de sa participation active au sein de notre Conseil. La remplaçante de Monsieur Antoine MERCIER sera assermentée également au point 1 de notre ordre du jour.

Toujours lors de la dernière séance du Conseil, je vous ai donné connaissance de la lettre de démission de Monsieur Jean BRUGGER qui était datée du 3 décembre 2005. Monsieur Jean BRUGGER a été élu au Conseil communal lors des élections de l'automne 1993. Dès 1994, il est membre de la Commission des finances et de la Commission consultative d'Urbanisme. Il a fait partie de 9 commissions ad hoc, dont 3 comme président. Mandaté par la Municipalité, il a élaboré le plan directeur de la Ville de Pully. Il est intervenu régulièrement sur des problèmes de finances communales ou d'urbanisme. Tout en regrettant son départ, nous le remercions de sa participation active au sein du Conseil communal et de la Ville de Pully. Le remplaçant de Monsieur Jean BRUGGER sera également assermenté au point 1 de notre ordre du jour.

### 1.1.4. CORRESPONDANCE

En date du 14 décembre 2005, j'ai reçu une lettre de démission de la part de Monsieur le Conseiller Olivier YERSIN. Le Président lit cette lettre : *Monsieur le Président, Je vous informe de ma démission du Conseil communal pour le 31 décembre 2005, soit au terme de la période pour laquelle j'ai été élu. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.* Monsieur Olivier YERSIN est entré au Conseil communal en 2002. Il a participé à 5 commissions ad hoc. Il était membre de la Commission communale de recours en matière d'impôts. Monsieur Olivier YERSIN a toujours participé avec calme et fermeté aux discussions de notre Conseil. Il défendait ses idées avec une profonde conviction. Nous le remercions pour son engagement en faveur de Pully. Tout en le regrettant, nous lui souhaitons plein de succès pour son avenir. La remplaçante de Monsieur Olivier YERSIN sera également assermentée au point 1 de notre ordre du jour.

Datée du 27 janvier 2006, j'ai reçu la lettre de démission de la part de Monsieur le Conseiller Jacques-André NEY. Le Président lit cette lettre : *Monsieur le Président, Je vous informe par la présente que je ne serai plus domicilié sur le territoire de la Commune de Pully dès le 1<sup>er</sup> février 2006. Entré au Conseil en 1997, j'y ai énormément appris. Depuis près de deux ans maintenant, je n'étais plus très présent au Conseil pour des raisons de santé notamment. Fort heureusement ma condition solide semble me promettre de nombreuses années de vie encore. J'ai eu la chance de me marier l'été dernier et de connaître la paternité ces derniers jours. C'est d'ailleurs essentiellement pour cette raison que mon épouse et moi-même devons quitter cette commune qui m'a vu naître et grandir. Mais habiter Pully pour une famille à revenu même raisonnable est devenu un luxe. Afin d'avoir une pièce de plus pour ce nouvel arrivant, nous avons recherché un appartement à louer abordable et c'est sur le territoire de la Commune de Lausanne que nous l'avons trouvé. Je souhaite à notre Conseil de trouver un nouvel équilibre face à l'adversité. J'ai beaucoup apprécié de pouvoir échanger avec des personnes issues de tous les partis, et c'est humainement que cette expérience m'a le plus enrichi. Toutefois, je regrette que parfois les ambitions à trop courte vue aient quelque peu ternis les relations entre le Conseil et la Municipalité. J'espère sincèrement que la commune repartira sur des bases d'entente entre les divers courants, afin de préserver au mieux l'intérêt général. En vous souhaitant une excellente fin de mandat, je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir l'assurance de mes sentiments les meilleurs.* Monsieur Jacques-André NEY a été élu au Conseil communal lors des élections de l'automne 1997. Il a participé à 11 commissions ad hoc et en présida 4. Il a été président du Parti socialiste. Il a fait partie de la Commission de gestion en tant que membre dès 1998 jusqu'en 2004. Monsieur Jacques-André NEY intervenait régulièrement lors de nos séances du Conseil communal. Tout en regrettant son départ, nous le remercions de sa participation active au sein de notre Conseil et de la Ville de Pully. Le remplaçant de Monsieur Jacques-André NEY sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil.

En date du 9 février 2006, j'ai reçu une lettre de la Municipalité, ayant pour titre « Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 29 mars 2006 ». Le Président lit cette lettre : *Monsieur le Président, Cher Monsieur, Nous pensons présenter à la séance du Conseil communal du 29 mars prochain les trois objets suivants :*

- *Préavis d'intention sur les prestations ne découlant pas d'une obligation légale. Le travail de rédaction et d'analyse de ce document qui atteint les 100 pages et traite d'une trentaine d'objets différents est considérable et nous contraint à repousser sa présentation.*

- *Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Dominique FAVRE « Limitation de la vitesse des véhicules dans les alentours du Collège de le Fontanettaz ». Vu son ampleur,*

*ce projet nécessite un examen préalable au canton, dont nous n'avons pas encore reçu la détermination, et une mise à l'enquête publique. Ce qui ne permet pas de le présenter au Conseil communal à la date initialement prévue.*

*- Préavis sur les radiations des limites de construction sur tout le territoire communal. Ce projet nécessite au préalable la validation par le Conseil d'Etat de la classification des routes communales, ce qui allonge la procédure et renvoie la présentation de cet objet à une date ultérieure.*

*Nous n'avons donc aucun objet à soumettre au Conseil communal le 29 mars et vous proposons donc de supprimer cette séance. C'est signé Monsieur le Syndic, Jean-François THONNEY et Madame Corinne MARTIN, Secrétaire municipale.*

Le Président informe donc les membres du Conseil que la séance du Conseil communal du mercredi 29 mars 2006 est annulée.

#### 1.1.5. ELECTIONS COMMUNALES DU 12 MARS 2006

En cette période électorale, je vous rappelle que des informations relatives à ces élections sont à votre disposition sur le site Internet de la Commune de Pully « [www.pully.ch](http://www.pully.ch) » ou auprès du greffe municipal et également sur un site Internet dédié aux élections dans le Canton de Vaud « [www.élections-communales.ch](http://www.élections-communales.ch) ». Pour compléter et aider l'équipe habituellement en charge du dépouillement des votations à Pully, certains d'entre-vous ont reçu une convocation pour le dépouillement des élections communales du 12 mars prochain. Je vous remercie d'avance chaleureusement de réserver bon accueil à cette convocation et pour votre engagement personnel lors des opérations de dépouillement, ce dimanche 12 mars. Dès la fin des dépouillements, les résultats des élections seront affichés au pilier officiel. Les résultats des élections à la Municipalité seront très certainement connus en fin d'après-midi, alors que le résultat des élections au Conseil communal le seront, très certainement, tard en fin de soirée.

#### 2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les communications de la Municipalité se trouvent sur les tables, à la disposition de chaque Conseillère et Conseiller. Le Président demande s'il y a des remarques concernant ces communications.

**Monsieur Bernard HENRIOUD** demande la parole :

Je voulais d'abord remercier la Municipalité d'avoir répondu avec une réponse aussi fouillée qu'elle nous a mis sur nos places. J'entrevois un délai à une année, il semble que ce sera un peu plus rapide que ça. Mais, dans le fond ça n'a pas vraiment répondu à ma question. Mais je vous remercie déjà parce que une chose qui est donnée, c'est donné. La question c'était pourquoi ne pas mettre toutes les rues qui ont des trottoirs fictifs à 30 km/heure ? Mais, je vous remercie pour les Cerisiers.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe à l'ordre du jour.

#### 3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal. Monsieur le Conseiller Olivier YERSIN, démissionnaire faisant partie de la Commission

communale de recours en matière d'impôts, il propose une modification de cet ordre du jour qui consiste à ajouter un point intitulé « ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS en remplacement de Monsieur Olivier YERSIN, démissionnaire ». Il propose d'introduire ce point immédiatement après le point 4, comme nouveau point 5 de l'ordre du jour. Ainsi le point 5 actuel « CENTRE SPORTIF DE ROCHETTAZ – Remplacement du gazon synthétique du terrain B de football » devient le point 6 et ainsi de suite. Le Président demande s'il y a une autre proposition de modification.

Il n'y a pas d'autre modification de l'ordre du jour. Cet ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. **ASSERMENTATION** de quatre nouveaux(elles) Conseillers(ères) communaux(ales), Madame Ursula GEISELHART, libérale, en remplacement de Monsieur Antoine MERCIER ; Madame Michèle VIBERT, socialiste, en remplacement de Monsieur Olivier YERSIN ; Messieurs Michel AUDARD & Peter MELIKIAN, en remplacement de Messieurs Jean BRUGGER & Jacques BORNAND, démissionnaires.
2. **Préavis 01/2006 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE PULLY**  
(19 candidatures)  
*Commission d'admission dans la bourgeoisie de Pully*
3. **ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DES FINANCES** en remplacement de Messieurs Antoine MERCIER & Jean BRUGGER, démissionnaires
4. **ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME** en remplacement de Monsieur Hubert MULLER, décédé
5. **ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS** en remplacement de Monsieur Olivier YERSIN, démissionnaire
6. **Préavis 02/2006 CENTRE SPORTIF DE ROCHETTAZ**  
**Remplacement du gazon synthétique du terrain B de football**  
Demande de crédit d'investissement de Fr. 850'000.--  
  
Président : Monsieur Philippe DIESBACH  
Membres : MM. Alain BOLAY, Philippe HEBEISEN, Gérard MIELI, Marcel PASCHE, Louis SCHNEITER, Bernard THILO
7. **ELECTION EVENTUELLE DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION DES FINANCES**

**8. ELECTION EVENTUELLE D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME**

**9. Préavis 03/2006 AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 35 MILLIONS**  
*Commission des finances*

**10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.**

3.1. ASSERMENTATION DE QUATRE NOUVEAUX(ELLES) CONSEILLERS(ERES)

Le Président rappelle que, selon l'article 8 du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». Le Président procède à l'assermentation de Madame Ursula GEISELHART, du parti libéral, Madame Michèle VIBERT, du parti socialiste, Messieurs Michel AUDARD & Peter MELIKIAN, de l'Union Pulliérane. L'huissier accompagne les nouveaux membres du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de leur nom, ils prêtent serments. Ils sont alors félicités par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.

3.2. Préavis 01/2006 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE PULLY

Le Président invite Madame Véréna KUONEN, présidente de la Commission de demandes d'admission dans la Bourgeoisie de Pully, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière des demandes d'admission dans la Bourgeoisie de Pully

Pas d'intervention, la discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion sur le fond.

Le vote ayant lieu au bulletin secret, le Président invite les scrutatrices et scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et ouvre le scrutin.

Le scrutin est clos, les bulletins sont rassemblés et les scrutatrices procèdent au dépouillement. Pendant le dépouillement, le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour et le résultat des demandes d'admission dans la bourgeoisie de Pully sera communiqué en cours de séance.

Cette proposition est acceptée.

### 3.3. ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DES FINANCES

En parfaite conformité avec l'article 36 du règlement de Conseil, nous allons procéder à l'élection de deux membres à la Commission des finances. Le Président attend des propositions de candidatures.

**Monsieur Jean-Philippe CLAVEL** demande la parole :

L'Union Pulliérane a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Marcel PASCHE. Elu au Conseil communal il y a plus de trente ans, en 1974. Président de celui-ci en 1999. Véritable mémoire et référence de cette assemblée, Marcel PASCHE apportera à la Commission des finances son expérience, et je n'hésite pas à le dire, sa sagesse et son bon sens. Loin de tous penchants partisans, éloigné de tous débats idéologiques, il contribuera à ramener nos débats sur les finances à plus de raison et d'objectivité. Permettez-moi encore de vous dire toutes les qualités humaines et de gentillesse, au sens noble du terme, de Marcel PASCHE et de vous recommander chaleureusement la candidature de celui-ci à la Commission des finances.

Le Président rappelle que l'Union Pulliérane propose Monsieur Marcel PASCHE au poste de membre de la Commission des finances. Le Président demande s'il y a une autre candidature.

**Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT** demande la parole :

C'est au nom du groupe libéral que j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Dominique FAVRE. Monsieur FAVRE habite sur le haut de notre commune, au boulevard de la Forêt et il est père de deux garçons de 5 et 8 ans. Ingénieur mathématicien de l'EPFL et expert diplômé en prévoyance professionnelle, il est actuellement à la direction de l'autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud. Depuis 4 ans, Monsieur Dominique FAVRE est suppléant à la Commission des finances et cette expérience et son intérêt pour les finances publiques en font un candidat idéal pour le poste de membre à part entière de cette commission. C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur de vous recommander, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la candidature de Monsieur Dominique FAVRE.

Le Président rappelle que le groupe libéral propose la candidature de Monsieur Dominique FAVRE au poste de membre de la Commission des finances. Le Président demande s'il y a une autre candidature.

Ce n'est pas le cas.

Selon l'article 36, alinéa 2, de notre règlement il est dit : *Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui-ci des membres à désigner la nomination a lieu à main levée ; il en va de même pour les suppléants.* Nous pouvons donc procéder à l'élection de ces deux personnes à main levée.

Le Conseil applaudit et confirme l'élection de Monsieur Marcel PASCHE et de Monsieur Dominique FAVRE en tant que membres de la Commission des finances. Le Président félicite les deux nouveaux membres de la Commission des finances et leur souhaite beaucoup de plaisir et de bonheur dans leur nouvelle fonction.

### 3.4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

En parfaite conformité avec l'article 36 du règlement du Conseil, nous allons procéder à l'élection d'un membre à la Commission permanente d'urbanisme. Le Président attend des propositions de candidatures.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD** demande la parole :

Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Gérard MIELI, âgé de 59 ans, informaticien en informatique bancaire, marié, un fils étudiant. C'est sa première législature au Conseil communal de Pully. Monsieur MIELI est actuellement membre suppléant à la Commission permanente d'urbanisme ; au vu de l'intérêt qu'il porte à ce secteur, il souhaite continuer cette activité au sein de cette commission et il est prêt à y consacrer le temps et l'énergie nécessaires. Ajoutons que Monsieur Gérard MIELI est également Australien. Mais ça n'a rien à voir.

Le Président remercie Monsieur PASCHOUD pour la présentation de Monsieur Gérard MIELI comme membre à la Commission permanente d'urbanisme. Le Président demande s'il y a une autre candidature.

Ce n'est pas le cas.

Comme précédemment, selon l'article 36, alinéa 2, de notre règlement il est dit : *Lorsque le nombre.....*

Le Conseil applaudit et confirme l'élection de Monsieur Gérard MIELI en tant que membre de la Commission permanente d'urbanisme. Le Président le félicite et lui souhaite également beaucoup de plaisir et de bonheur dans sa nouvelle fonction.

### 3.5. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS

En parfaite conformité avec l'article 36 du règlement du Conseil, nous allons procéder à l'élection d'un membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts. Le Président attend des propositions de candidatures.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD** demande la parole :

Le groupe socialiste a l'honneur et le plaisir de vous présenter comme candidate Madame Nelly GENILLARD experte en champignons. Bon ! Les champignons et les taxes ont certains points communs, si vous consultez le glossaire mycologique, vous constaterez que le champignon peut être clavé, c'est-à-dire qu'il a la forme d'une massue. Il peut être denticulé, qu'il présente de minuscules dents ou bien il peut être sudorien, qui déclenche la sueur. Mais à part cela, Madame Nelly GENILLARD a d'autres qualités, elle est très active dans l'aide au remplissage des déclarations d'impôts et la fiscalité est pour elle un domaine connu. Je vous recommande sa candidature.

Le Président remercie Monsieur PASCHOUD pour la présentation de Madame Nelly GENILLARD comme membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts. Le Président demande s'il y a une autre candidature.

Ce n'est pas le cas.

Comme précédemment, selon l'article 36, alinéa 2, de notre règlement il est dit : *Lorsque le nombre.....*

Le Conseil applaudit et confirme l'élection de Madame Nelly GENILLARD en tant que membre de la Commission communale de recours en matière d'impôts. Le Président la félicite et lui souhaite également beaucoup de plaisir et de bonheur dans sa nouvelle fonction.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, le Président revient sur le point 2 et donne les résultats des demandes d'admission dans la Bourgeoisie de Pully.

- Bulletins délivrés	80
- Bulletins rentrés	80
- Bulletins blancs	0
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	80
- Majorité absolue	41

sont admis dans la bourgeoisie de Pully :

- Mme Seskia MICHAELIDES, sa fille Chloe MICHAELIDES	par <b>80 voix</b>
- Mlle Alice CAMBLAIN	par <b>80 voix</b>
- Mlle Claire CAMBLAIN	par <b>80 voix</b>
- Mlle Patricia CARBO	par <b>80 voix</b>
- Mlle Hélène SAURAS	par <b>80 voix</b>
- Mme Suzanne FARQUHARSON LOEW, sa fille Lara FARQUHARSON	par <b>80 voix</b>
- M. Amin DABIRI ASKARI	par <b>80 voix</b>
- M. Bautisa DAHL ROCHA	par <b>80 voix</b>
- M. Hilario DAHL ROCHA	par <b>80 voix</b>
- M. André BIEGAJLO, son épouse Annick BIEGAJLO	par <b>80 voix</b>
- M. Salji ODOVIC, son épouse Lindita KRASNIKI, leur fille Enza ODOVIC	par <b>80 voix</b>
- Mme Nezna DRISSI, ses enfants Amane et Kenza CHERRADI NABIH	par <b>76 voix</b>
- Mme Hacer TUNCELLI SINANGIL	par <b>76 voix</b>
- Mme Anahid SERKIS	par <b>79 voix</b>

- M. Nessim BORROS, ses enfants Nathanel et Mayanne BORROS par **77 voix**
- M. Shaban DJAHANGIRI par **77 voix**
- M. Ignacio DAHL ROCHA, son épouse Celina DAHL ROCHA par **78 voix**
- M. Carlos DUARTE, son épouse Anabela DUARTE, leurs enfants Dylan et Joana DUARTE par **79 voix**
- M. Pjeter MARKI, son épouse Marte MARKI par **79 voix**

Le Président félicite les nouveaux bourgeois de Pully. Le Conseil les applaudit.

3.6. Préavis 02/2006 CENTRE SPORTIF DE ROCHETTAZ – Remplacement du gazon synthétique du terrain B de football

Le Président invite Monsieur Michel AGUET, président de la commission ad hoc, à venir lire son rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Monsieur Alexis BALLY** demande la parole :

Avec ce préavis je me pose plusieurs questions. La première, est-ce que cette dépense est prioritaire ? Alors, on nous annonce que plusieurs équipements communaux demanderont des interventions urgentes, financées par l'emprunt. Je pense au réseau d'eau, à la piscine, enfin il y a pas mal d'exemples. Par rapport à ces interventions : est-ce que la réfection du terrain est prioritaire ? Ma réponse serait plutôt non. Deuxième question : le soutien au foot est-il raisonnable ? Contrairement à ce qu'on croit, le foot est un sport coûteux, en tout cas pour les collectivités. La plupart des communes déboursent des montants très élevés en espèces et en nature pour le foot, par rapport à ce qu'elles déboursent par rapport à d'autres sports. Dans le cas présent, difficile de dire si ce soutien est raisonnable ou pas. Puisqu'il s'agit d'un remplacement qui est une conséquence d'une décision prise en 1992. Alors à cette question je m'abstiens. Troisième question : le foot est-il vraiment un sport si populaire qu'il mérite d'être soutenu à ce point ? La plupart des hommes, je précise bien le sexe, ont une fois dans leur vie tapé dans un ballon. On parle beaucoup du foot dans la presse, dans les bistros, devant la télé entre passifs. Mais, que dire du nombre d'actifs, mâle pour la plupart, et appartenant à une tranche d'âge très étroite. Pour moi, c'est non à cette question, si je pense à la course à pied qui arrive à réunir autant de monde pour des courses populaires et pour les activités de tous les jours. Dernière question, mais d'ordre beaucoup plus général : la Suisse est très riche en infrastructures sportives, est-ce qu'elle est pour autant un peuple sportif ? Alors, si je regarde mes contemporains, autour de moi ou même des gens beaucoup plus jeunes, je serais tenté de dire que non. Si je pense aux discussions que nous avons eues au Grand Conseil, pour essayer de sauver, mais enfin on a réussi, la troisième heure de sport au gymnase, et toutes les évaluations alarmistes qu'on nous a présentées sur la pratique du sport chez les jeunes. La réponse sera encore une fois non. Alors fait-on fausse route en mettant autant d'argent dans les infrastructures ? Alors, je pense que si on accepte ou que si l'on refuse ce préavis, il vaudrait la peine de répondre à ces questions. Pour ma part, je refuserai l'entrée en matière, tout en étant convaincu de prêcher dans le désert.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD** demande la parole :

Pour faire suite aux remarques de Monsieur Alexis BALLY, le groupe socialiste dans sa majorité est favorable à l'entrée en matière. Il s'est posé les mêmes questions, est-ce qu'il faut prévoir une infrastructure sportive communale. Nous avons fait une comparaison avec les communes avoisinantes, nous avons remarqué que toutes ont en fait des infrastructures sportives, notamment pour le football et par conséquent il nous semblait que ça rentrait dans le standard habituel au niveau communal de ce canton. Donc on peut répondre oui à la première question. Savoir, si maintenant quels étaient les besoins, on a eu un peu de peine à évaluer le nombre de terrains qui sont nécessaires, mais toujours par comparaison intercantionales, on arrive toujours à la conclusion que deux terrains étaient convenables. La troisième question était, est-ce qu'on a les moyens de financer à disposition, parce qu'il est bien clair que tout ce terrain est financé exclusivement par l'emprunt, et là on commençait à se poser une question sérieuse et on aimerait une réponse sérieuse à ce sujet-là. C'est qu'en est-il de la subvention prévue ? Est-ce qu'elle est vraiment garantie ou bien est-ce qu'il y a un risque, même minime, que cette subvention ne soit pas versée, ou pas dans la mesure annoncée ? Ça c'est quand même une question relativement importante puisqu'elle touche le coût du terrain. La quatrième question, c'était une question de principe, la Municipalité annonce un rapport sur les prestations communales, celles qu'il faut maintenir et celles qu'il faut supprimer dans les domaines sportifs, culturels et sociaux. Là il y a une sorte d'anticipation sur cette discussion, puisqu'on est appelé à voter 850 mille francs pour un terrain de football, donc pour une association sportive, et on partirait, nous, de l'idée que si le Conseil entre en matière sur ce point-là, il devrait alors également soutenir l'appui communal aux institutions culturelles et sociales.

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

Je veux déjà répondre à Monsieur le Conseiller Alexis BALLY à sa question sport de garçons et non pas de filles, pour le rassurer, parce qu'il ne m'appartient pas ce soir de répondre complètement à cette question philosophique qui a depuis de nombreuses années défrayé la chronique footballistique internationale. Néanmoins pour vous rassurer il y a quand même quelques filles qui jouent au football à Pully, même en championnat dans les catégories inférieures de juniors, quand je dis inférieur, c'est au point de vue âge, je précise. Par la suite aux environs de 11 ans, les transformations physiques et physiologiques de la fille font que malheureusement les règlements internationaux de ce sport interdisent la pratique du football avec des garçons, ce qui fait que nos jeunes filles se déplacent dans les clubs féminins. Ensuite, concernant la comparaison entre différents sports, je ne crois pas qu'il soit important ce soir de faire une comparaison entre les différents sports, qu'ils soient par équipes ou individuels, médiatiques ou pas. Tous les sports, sans aucune exception, méritent toute notre considération. Il ne m'appartient pas ce soir de faire l'apologie, rassurez-vous Monsieur le Conseiller BALLY, du football. Mais je tiens à vous dire, pour votre appréciation de la situation, qu'il est important de savoir que nous nous trouvons en présence d'un club qui s'occupe de plus de 300 juniors. Le football est un sport populaire par excellence où toutes les couches sociales sont représentées. La Municipalité a la volonté d'investir dans la jeunesse, tout en partageant, Monsieur le Conseiller PASCHOUD, le souci de la réduction de la dette ou du déficit budgétaire. En 1992, nous avons pris l'option de transformer un gazon naturel en gazon synthétique ce qui permet d'augmenter considérablement les possibilités d'utilisation. Nous nous trouvons maintenant face à la problématique suivante : Il est exclu de continuer à jouer sur ce terrain, du fait que la hauteur des fibres, comme ça a été confirmé par Monsieur le président de la commission, par endroits, est inférieure à 5 millimètres et

il ne reste dès lors plus que du sable en surface, jouer dans ces conditions est inconfortable, voire dangereux. Votre solution, Monsieur Alexis BALLY, contraindra inévitablement la Municipalité à malheureusement émettre de sérieuses réserves concernant l'utilisation future du terrain B dans sa configuration actuelle. C'est pour cela, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, que je vous recommande l'entrée en matière.

**Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT** demande la parole :

J'ai une information complémentaire, qui me semble devrait nous être utile, que je ne connais pas personnellement, par rapport aux remarques fort pertinentes qui ont été faites par Monsieur BALLY et Monsieur PASCHOUD et la réponse faite par Monsieur le Municipal Martial LAMBERT, concernant les 300 juniors du club. Est-ce qu'il peut nous répondre, en nous disant quelle est la proportion des Pulliérans, qui en font parties ?

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

Selon les renseignements obtenus auprès du Pully football, à peu près le 60 % sont des juniors pulliérans, le 20 % proviennent de Lausanne, le 14 % de Belmont et les 6 derniers pour cent des différentes communes du grand Lausanne. Suite à des renseignements obtenus auprès du milieu footballistique romand, Pully a une des plus fortes proportions de juniors provenant du lieu. Pour compléter cette information, je tiens également à vous rappeler que la commune de Belmont met à disposition gratuitement un terrain, à raison de 2 heures chaque mercredi après-midi en saison et pour 15 matchs par saison.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité, un avis contraire et une abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

**Madame Irène GARDIOL** demande la parole :

J'aimerais proposer un amendement. J'aurais aimé attendre un peu que la discussion avance un peu plus, mais enfin de peur qu'elle ne soit même pas ouverte, je le présente déjà d'entrée. C'est un sujet tout d'abord électoralement fort bien programmé, petite remarque entre parenthèse. Maintenant j'entre dans le sujet, les Verts privilégient en général l'humain, plutôt que le technologique et alors avec cohérence et courage, au vu de l'état des finances, ils préfèrent le gazon naturel dont le prix n'est que le 30 % du synthétique. A court terme, c'est nettement moins cher, et sur la durée, les frais d'entretien seront assumés par Pully par le biais d'un employé communal et l'emploi est une chose que nous soutenons absolument à Pully. De plus j'aurais une question à propos du tableau au bas de la page 3 du préavis, au point 3.4. il compare les coûts d'utilisation, j'aurais tendance de dire les coûts de sous-utilisation du gazon naturel, c'est-à-dire 500 heures par an ou environ 10 heures par semaine, alors qu'au haut de ce même chapitre au point 1, on nous parle de 15 à 20 heures par semaine pour un gazon naturel. Alors, je ne sais pas laquelle des deux parties est juste, est-ce que le gazon naturel c'est 15 à 20 heures, donc il pourrait être employé à peu près le double de ce que l'on fait. Et puis le dernier point, je pense aussi que la solution gazon pourrait nous faire économiser les frais d'experts, puisque cette solution moins sophistiquée peut être appréciée par des techniciens communaux. Tout ceci m'amène donc à proposer l'amendement d'une diminution de 500 mille francs, et je vous lis l'amendement tel qu'il serait : ***D'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 350'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de***

*remplacement du gazon synthétique du terrain B du .... etc*, la suite étant inchangée.

L'amendement par écrit est remis à Monsieur le Président.

**Monsieur Roland DU BOIS** demande la parole :

J'aimerais être très convaincant, car je suis convaincu de la nécessité de cet investissement. J'ai du mal à comprendre la position de certains conseillers. Savez-vous que Pully compte 53 sociétés locales ? Dont 17 sociétés sportives. Qu'un nombre considérable de bénévoles œuvrent à une saine éducation sportive de nos enfants. Que ces clubs mettent à disposition de nombreux moniteurs formés « jeunesse et sports », quasiment tous les jours pour former plus de 800 jeunes de Pully. En fin de compte, c'est la formation qui coûte le moins cher à la collectivité. On se doit de les soutenir et de leur offrir des structures adaptées. On ne doit pas jouer avec l'éducation de nos enfants à travers la vie associative. Ces sociétés apportent beaucoup à la convivialité de notre cité. Savez-vous qu'un seul adolescent en difficulté coûte à la société près de 400 mille francs par année ? Placé en institution bien sûr et coût des structures SPJ compris. Par une saine éducation sportive, si on sauve un seul adolescent de la délinquance, on paie un terrain de football en synthétique tous les deux ans. Certainement, il n'est pas en gazon naturel, n'en déplaise aux Verts, mais les coûts d'exploitation sont moindres. J'espère que les fibres écologiques ne rendent pas nos amis Verts égoïstes. Soutenons cet investissement pour le bien de nos sociétés locales. Je vous demande d'approuver cette demande de crédit, ces travaux sont urgents, on ne peut plus attendre.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD** demande la parole :

Je prends juste la parole pour demander une réponse à la question concernant la subvention.

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

Alors, concernant la garantie des subventions provenant de l'Etat : le service de l'éducation physique et du sport de l'Etat de Vaud, organe en charge des fonds alloués par les sociétés de loterie a déjà pris connaissance des travaux envisagés par le biais du présent préavis. Il a confirmé qu'il pourra participer à ces travaux à hauteur d'environ 35 % des coûts subsidiables. Le délégué de ce service nous a d'ores et déjà informé que pour le projet qui nous concerne, seul le montant de 12 mille francs, correspondant aux heures du personnel communal, ne pourra pas être pris en compte pour le calcul de la subvention. Au niveau formel, cette demande doit être encore soumise à la commission cantonale du fonds du sport lors de sa prochaine séance qui se déroulera dans le courant de ce printemps. C'est tout ce que je peux vous apporter pour le moment comme garantie.

Maintenant concernant l'amendement de Madame la Conseillère Irène Gardiol ....

**Le Président :**

Monsieur le Municipal, si vous permettez, je veux juste relire cet amendement qu'on puisse le traiter clairement. Je vous remercie et je vous redonne la parole tout de suite. Donc nous allons passer au traitement de l'amendement de Madame Irène Gardiol. Donc en conformité avec l'article 81, Madame la Conseillère Irène Gardiol a déposé un amendement que j'ai reçu par écrit, nous pouvons donc le traiter de façon valide. Je vous le relis : donc amendement aux conclusions du préavis 02/2006 de Madame Irène Gardiol, premier tiret des conclusions - *d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 350'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de remplacement du gazon synthétique du terrain B du .... etc*, la suite étant inchangée.

**Monsieur Martial LAMBERT :**

Alors concernant l'amendement de Madame Irène Gardiol, j'attire simplement votre attention et vous le verrez dans votre préavis, il y a un remarquable petit dessin en couleurs, et en partant de ça si on veut retourner au gazon naturel on doit tout retirer, du gazon synthétique jusqu'au drainage et pour ce faire les 350 mille francs alloués ne seront pas suffisants. Parce que rien que pour démonter le terrain synthétique, ça coûterait plusieurs centaines de milliers de francs. Et c'est pour cette raison que je vous recommande de rejeter l'amendement de Madame Irène Gardiol.

Le Président demande à Madame Irène Gardiol si elle désire maintenir son amendement au vu des explications qu'elle a reçues.

Madame Irène Gardiol maintient son amendement.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion sur cet amendement et passe au vote de l'amendement de Madame Irène Gardiol. Il relit cet amendement : premier tiret des conclusions - *d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 350'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de remplacement du gazon synthétique du terrain B du .... etc*, la suite étant inchangée.

Cet amendement est refusé à une large majorité, 6 voix pour et 5 abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le fond. Le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis 02/2006. Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, le Président s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 02/2006 sont acceptées à une large majorité, 1 voix contre et 9 abstentions.

3.7. ELECTION EVENTUELLE DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION DES FINANCES

Dans les faits nous procéderons à l'élection d'un seul candidat, en remplacement de Monsieur Dominique FAVRE qui est devenu titulaire. Le Président attend des propositions de candidatures.

**Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT** demande la parole :

J'ai, au nom du groupe libéral le plaisir de vous annoncer la candidature de Monsieur Eric LEBEL. Né en 1953, il est marié et a trois enfants. Sa formation en gestion d'entreprise a été sanctionnée par deux diplômes. Il a fait l'Ecole hôtelière de Glion et l'If Cam de l'Union suisse des arts et métiers. Il a été cadre pendant 8 ans dans quatre groupes internationaux actifs dans la restauration et l'hôtellerie, avec de nombreuses responsabilités opérationnelles. Depuis 1988, il est actif comme consultant dans le démarrage d'entreprises de services et de l'immobilier. Son intérêt principal dans les finances communales sont une qualité, naturellement, pour être présenté comme membre suppléant à la Commission des finances et ses connaissances en financement, controlling viennent confirmer ces propos. C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur de vous présenter cette candidature comme membre suppléant à la Commission des finances.

Le Président déclare, donc le groupe libéral nous propose la candidature de Monsieur Eric LEBEL comme membre suppléant à la Commission des finances. Y a-t-il une autre candidature ?

Ce n'est pas le cas.

Toujours selon l'article 36, alinéa 2, de notre règlement il est dit : *Lorsque le nombre.....*

Le Conseil applaudit et confirme l'élection de Monsieur Eric LEBEL en tant que membre suppléant de la Commission des finances. Le Président le félicite et lui souhaite également beaucoup de plaisir et de bonheur dans sa nouvelle fonction.

3.8. ELECTION EVENTUELLE D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

En parfaite conformité avec l'article 36 du règlement du Conseil, nous allons procéder à l'élection d'un membre suppléant à la Commission permanente d'urbanisme. Le Président attend des propositions de candidatures.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD** demande la parole :

Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Pyrame JAQUET, né le 26 janvier 1945 à Lausanne et installé à Pully depuis 1969. Il est marié, père de 3 filles. Conseiller communal depuis 2002 au sein du parti socialiste. Sa profession, mécanicien en mécanique générale. Actuellement en pré-retraite, il est vivement intéressé par la participation à cette commission.

Le Président remercie Monsieur le Conseiller PASCHOUD pour la présentation de la candidature de Monsieur Pyrame JAQUET pour le parti socialiste, au poste de membre suppléant à la Commission permanente d'urbanisme. Il demande s'il y a une autre candidature.

Ce n'est pas le cas.

Toujours selon l'article 36, alinéa 2, de notre règlement il est dit : *Lorsque le nombre.....*

Le Conseil applaudit et confirme l'élection de Monsieur Pyrame JAQUET en tant que membre suppléant de la Commission permanente d'urbanisme. Le Président le félicite et lui souhaite également beaucoup de plaisir et de bonheur dans sa nouvelle fonction.

3.9. Préavis 03/2006 AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 35 MILLIONS

Le Président invite Monsieur Jean-Philippe CLAVEL, rapporteur de la Commission des finances, à venir nous faire part de son rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

**Monsieur Pierre-William LOUP** demande la parole :

Permettez-moi de faire quelques réflexions à propos de ce préavis. Je rappelle d'abord que nous parlons d'une proposition d'emprunter et non pas de dépenser, il faut que ce soit clair dans tous les esprits, je crois que ça l'est dans le mien et je crois que ça l'est aussi dans le vôtre. Ce préambule fait, je constate, sans entrer dans le détail qui nous a été rapporté par le président de la Commission des finances, que nous avons besoin apparemment de 30 millions. La Municipalité y ajoute un lit de sécurité de 5 millions, invoquant la possibilité de conclure une avance à terme à des taux particulièrement bas. Nous avons appris, nous savons que les emprunts pour un montant de 20 millions arrivent à terme. Il est bien évident qu'il faut les renouveler avec l'avantage qui a déjà été cité, d'obtenir certainement des taux plus bas. Par contre, je me pose la question. Ne doit-on pas se stimuler nous-mêmes. C'est à dire la Municipalité en particulier pour les dépenses courantes, nous membres du Conseil communal pour les dépenses d'investissements et je crois que cela serait une très grande valeur, à mon avis, de limiter les possibilités d'emprunt, à 30 millions, soit ce qui est vraiment nécessaire. Ce qui permettrait donc de tous nous stimuler et de certainement donner un signe positif à la population, tout en permettant une baisse de la totalité des intérêts à payer. J'aimerais faire encore une autre réflexion qui a trait au deuxième paragraphe du préavis. J'ai toujours cru que pour choisir un emprunt, le seul critère valable était le taux d'intérêt à payer. Je ne comprends pas, donc le deuxième paragraphe des conclusions du préavis n° 3, soit de participer notamment aux émissions de la Centrale d'émission des Communes Suisses et de Urbanis, conformément aux conditions de leurs statuts, que je ne connais pas, alors que les taux d'émission ne sont pas vraiment favorables, si l'on considère les emprunts déjà faits à ces deux organismes.

**Le Président déclare** : la partie concernant les 30 millions c'est un vœu, si je comprends bien. Ce n'est pas un amendement.

**Monsieur Pierre-William LOUP** :

C'est un vœu pour le moment.

**Monsieur Christian POLIN** demande la parole :

Nous faisons tous une confiance absolue à notre Commission des finances, qui fait son travail avec beaucoup de conscience. Mais, deux questions que je me pose n'ont pas obtenu de réponses dans l'exposé qui vient de nous être fait. La première, c'est la distinction, pourtant classique lorsqu'on fait des comparaisons entre communes, entre l'endettement total et l'endettement net. Ces chiffres ne sortent pas de mon imagination, ils figurent dans les statistiques publiques du canton établies par le SCRIS et ces comparaisons font défaut. En second lieu, vous savez qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet de cette année notre Conseil devra déterminer, en vertu de l'article 143 de la loi sur les communes, un plafond d'endettement dans le cadre de la politique des emprunts. Et à ce moment là, naturellement un chiffre devrait au moins être supputé par la Commission des finances d'aujourd'hui, qui assure la continuité entre la présente législature et la prochaine. Vous savez aussi que ce plafond d'endettement ne pourra pas être modifié au cours de la prochaine législature sans l'autorisation du Conseil d'Etat. Et que le Conseil d'Etat à ce moment là prend en compte l'endettement total et le compare au rendement des actifs de la commune. Si ce rendement est insuffisant il est prévu que l'on demande

aux communes concernées, non pas d'augmenter leurs impôts, mais de se dessaisir de certains actifs non nécessaires. Ce qu'on appelle le patrimoine financier. Alors, la question que je me pose, c'est ma deuxième question : pourquoi cette possibilité n'est absolument pas imaginée ou envisagée aujourd'hui ? Et pourquoi s'assoit-on sur cette possibilité, sans même l'évoquer ?

**Monsieur Jean-Philippe CLAVEL** demande la parole :

Alors concernant les deux interventions, il y a beaucoup de choses. Tout d'abord concernant celle de Monsieur Pierre-William LOUP. Dans mon rapport, il me semble avoir répondu aux questions de Monsieur LOUP à l'exception de la dernière, c'est-à-dire concernant les statuts de la Centrale d'émission des communes suisses, effectivement on n'a pas de précision à cet égard, si ce n'est que nous participons à cette Centrale d'émission pour pouvoir avoir des emprunts à bon compte. Concernant les autres points, Monsieur LOUP, encore une fois, nous avons répondu. Je crois que mon rapport est tout à fait clair, les 5 millions ce n'est pas un blanc-seing à la Municipalité. Le Conseil communal est parfaitement souverain pour toutes dépenses d'investissements. Nous ne sommes pas un engagement formel d'autoriser comme ça, la Municipalité à dépenser à bon vouloir ces 10 millions, voire 15 millions. Ça c'est tout à fait clair et comme ça a été noté, la Municipalité s'est engagée devant la Commission des finances à ne pas le faire. Maintenant concernant les questions de Monsieur POLIN, alors nous avons en Commission des finances évoqué effectivement, et je pense à la deuxième question, le plafond d'endettement. Il a été répondu par la Municipalité que ceci serait une affaire de la prochaine législature. Bien sûr nous sommes parfaitement conscients que c'est, espérons-le, la dernière fois que nous venons devant le Conseil demander une rallonge supplémentaire pour que l'administration et la Municipalité puissent faire face à leurs engagements. Alors ceci, c'est un débat, bien sûr, d'avenir, nous n'avons pas le choix, vous l'avez noté. L'ensemble de l'endettement et l'endettement net, il nous est apparu que l'endettement qui résulte des emprunts que nous avons dû consentir ces dernières années étant suffisamment explicite et parlant pour ne pas refaire le débat à propos des statistiques du SCRIS. Statistiques qui avaient été en leur temps quelque peu combattues en tout cas mises en cause et qui de toute façon, je veux dire un emprunt contracté laissant 41 millions contractés, on doit payer des intérêts, je veux dire ça c'est indéniable. Je crois qu'ici on joue un petit peu sur les mots et sur la définition de l'endettement même. Mais, il y a des réalités, malheureusement, qui sont très terre à terre, c'est que nous devons payer ces 4,6 % en moyenne pour les 141 millions d'emprunt.

**Monsieur Lucien GANI** demande la parole :

Je prends la parole, non pas pour remettre en cause le principe ou le montant de l'autorisation d'emprunter qui nous est demandée. Mais pour m'étonner d'une phrase que je lis dans le préavis, c'est celle qui figure au chiffre 1, en page 3 « *par faire face aux engagements financiers de notre Commune, la Municipalité est contrainte de recourir à l'emprunt* », alors il est clair qu'aujourd'hui on n'a pas beaucoup d'autres solutions. Mais il semble que c'est exprimé comme si c'était une fatalité, et qu'il n'existait aucun autre moyen de financer les engagements de la commune. Et je crois que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de formuler mon opposition à cette façon de voir les choses, car je pense qu'on doit systématiquement rappeler qu'il existe d'autres méthodes pour financer les engagements de la commune, même si ces méthodes ne permettent pas d'obtenir rapidement des liquidités, il faut quand même les évoquer. Et vous aurez compris que je fais allusion, par exemple, à l'augmentation des biens de la commune, ou même la vente de certains biens. Mais, je voudrais aussi faire une suggestion ou suggérer une piste qu'on pourrait explorer, c'est celle de repousser dans une certaine mesure les paiements des

factures reçues de l'Etat de Vaud, notamment en ce qui concerne la facture sociale et je pense qu'il serait, dans une certaine mesure, possible de limiter le recours à l'emprunt si on pouvait éviter trop rapidement les factures reçues de l'Etat.

**Monsieur Pierre-William LOUP** demande la parole :

Je ne veux pas insister longuement, mais à la suite de ce qu'a dit Monsieur CLAVEL, je crois que ma proposition, mon souhait, c'est un désir de stimuler tout le monde et pour stimuler les gens, quelle que confiance que vous pouvez avoir en eux, cher Monsieur CLAVEL, vous me paraissez un idéaliste absolu, assez loin des réalités, en tout cas dans les quelques mots que vous avez prononcés à mon propos, à propos de mes propositions, et si vous voulez, ce souhait, c'est simplement pour stimuler tout le monde. Je crois que c'est très important. A côté de cela, Monsieur le Président, je n'ai pas d'explication ou pas de réponse réelle à ma deuxième question qui concerne le point 2 du préavis.

**Monsieur Jean-Philippe CLAVEL** demande la parole :

J'aimerais juste répondre à Monsieur LOUP que je ne suis pas un idéaliste absolu, que je suis peut-être plus réaliste que certains dans cette assemblée. Et que je ne vois absolument pas ce qui pourrait lui laisser dire que je suis un idéaliste absolu, surtout en matière financière où j'ai quelques compétences et je n'hésite pas ici à le dire. Et je ne suis pas plus le porte-parole de la Municipalité, pas plus que mes collègues de la Commission des finances. Mais je crois qu'il y a un réalisme au contraire, et je crois que je suis froidement réaliste et peut-être pas très drôle à cet égard, effectivement, mais de là à être idéaliste, non là ce n'est pas tout à fait ça, et c'est assez déplacé que d'affirmer cela.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Je tâcherai de répondre dans l'ordre des questions qui ont été posées. Tout d'abord, mais ici solennellement, mais je l'ai fait devant la Commission des finances, je le refais en plénum, il est clair que la demande d'emprunt que nous faisons ne veut pas dire que cet argent sera dépensé demain. J'ai eu l'occasion de m'exprimer devant la Commission des finances et de dire que par le passé on a été d'une excessive prudence. Et nous sommes même arrivés à ne pas emprunter jusqu'à la dernière limite. Alors je crois que je puis vous donner cette assurance, la demande d'emprunt n'équivaut pas à de l'argent dépensé tout de suite, mais il le sera au fur et à mesure des besoins, de telle manière que nous puissions couvrir le financement ou la trésorerie du budget communal.

Alors Monsieur LOUP, vous nous demandez, pour stimuler la Municipalité, croyez-moi dans les circonstances que nous vivons actuellement nous n'avons pas besoin de ça, de limiter à 30 millions. Alors j'aimerais simplement vous donner une explication sur les 5 millions d'ATF, qu'est-ce qui arrive ? Eh bien généralement en fin d'année, nous avons des reliquats d'impôts qui rentrent fin décembre, un tout petit peu moins en janvier, pratiquement plus rien en février, mars ou avril et c'est cette période-là, durant laquelle le canton nous envoie les grosses factures, c'est-à-dire, le premier trimestre la facture sociale c'est 7 millions, le premier trimestre de la péréquation c'est 2,5 millions et nous nous trouvons à court de liquidités parce que nous n'avons de l'autre côté, par le canton, aucune autre rentrée. Et nous avons vécu un exercice 2005 très douloureux, puisque quand le décompte global de la facture sociale est arrivé au mois de mars, nous avons 10 jours pour régler 1,5 millions et nous ne les avons pas. Nous avons dû écrire au Conseil d'Etat, qui a refusé dans un premier temps, à la suite de ça, je me suis permis d'écrire une lettre personnelle à Monsieur le Conseiller d'Etat MAILLARD, pour lui dire que nous n'avons pas d'autorisation d'emprunter et que nous n'avons plus de trésorerie et le Conseil d'Etat a accepté pour Pully, mais pour d'autres communes également de nous

donner un dernier délai au 30 juin. Alors, simplement pour vous dire que ce que nous avons vécu l'année dernière nous sommes en train de le revivre cette année. Parce qu'à la fin de ce mois, d'après les projections de trésorerie, et bien nous sommes, si le Conseil ne nous autorise pas à aller de l'avant, nous sommes de nouveau dans les chiffres rouges. Et nous avons peut-être dans notre malheur, une chance, c'est qu'il y a un recours pendant devant la cours constitutionnelle qui suspend les paiements de la facture sociale, et qui nous évitera peut-être d'être en rouge déjà ce mois. Mais il ne faut pas se faire de soucis, ce sont de telles sommes au niveau du canton que le canton va bien trouver un moyen pour faire payer les communes, même si c'est un paiement anticipé. Donc, cette année, et c'est l'illustration que j'ai faite à la Commission des finances, je me suis permis de la faire également au président de la Commission de gestion qui en a parlé à la Commission de gestion, nous sommes aujourd'hui contraints, à nouveau de retarder au maximum tous les paiements que nous pouvons retarder, par contre le paiement du personnel et les charges sociales, nous sommes obligés et ça c'est tout à fait légitime, de les couvrir. Alors, voilà l'explication des 5 millions de battement qui nous permettraient d'avoir, par ce biais-là, un ATF de courte durée, permettant de passer les mauvais caps, si vous voulez. Et je me suis engagé devant la Commission des finances, mais je le redis devant le plénum, ces 5 millions nous n'y toucherons pas si nous n'en avons pas besoin, de manière à faire le joint entre une période ou l'autre. Nous dire en essayant de nous stimuler, nous dire on vous supprime ces 5 millions, vous ne nous stimulez pas, vous nous empêchez véritablement d'appliquer une politique restrictive en matière d'emprunt dans une courte durée, et vous nous contraignez à ce moment-là à faire appel à des lignes de crédits qui beaucoup sont plus onéreuses que des ATF, les avances à court terme, qui se négocient actuellement à des taux relativement bas. Voici pour ces 5 millions, et je vous prie de croire qu'il ne s'agit pas d'une fantaisie, mais véritablement depuis deux ans nous assistons à ce manque de trésorerie en début d'année et nous voudrions éviter par la suite de devoir transpirer et finalement, entre guillemets, de faire des bassesses aux banques pour obtenir des lignes de crédit relativement bon marché.

Au point deux, nous avons mentionné la possibilité de contracter auprès de la communauté des Communes Suisses et puis d'Urbanis, c'est une formule qui nous permet d'élargir notre palette d'institutionnelles. Actuellement nous avons renoué, parce qu'il fût un temps où les relations étaient un petit peu plus difficile, avec la Banque Cantonale Vaudoise, qui est entrée dans le créneau de l'aide aux collectivités publiques avec une politique plus dynamique qu'elle pratiquait avant, et je dois dire que ces contacts nous ont quand même permis d'avoir d'excellentes relations et d'obtenir d'excellentes conditions. Nous avons également la possibilité, mais c'est une banque française, qui est assez agressive sur le plan romand, c'est DEXIA qui propose des conditions de financement, autre financement aussi très intéressantes. Alors pour élargir cette palette et pour éviter de rester confiné au niveau des banques telles que la BCV, l'UBS et le CREDIT SUISSE, c'est la possibilité d'aller sur ces emprunts tels ceux de la communauté des Communes Suisses. Après le bouillon de Loèche vous comprendrez qu'on est très, très prudent et Urbanis nous fait également de temps à autres de bonnes conditions. Donc voilà pour les réponses que je pouvais apporter à Monsieur LOUP.

Monsieur POLIN a posé deux questions. C'est l'éternelle question de l'endettement total et de l'endettement brut, je répondrai toujours par la même manière, quand le canton donnera la possibilité d'avoir des ratios de comparaisons et autres, nous pourrons répondre à votre question de manière plus pointue. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'effectivement d'ici la fin de l'année, la nouvelle loi sur les communes va exiger de votre Conseil, mais aussi de la Municipalité qui préparera un préavis dans cette matière, de fixer pour la durée de la législature un plafond d'endettement. Lors d'une récente conférence, faite par Monsieur le Conseiller d'Etat BROULLIS, il s'est engagé devant un

parterre de Municipaux, Syndics, Députés à nous fournir ces fameux critères, de telle manière que les communes ou les villes comme Pully puissent envisager un plafond d'emprunt, d'endettement en fonction d'un critère du patrimoine financier ou du patrimoine qui vient en contre-partie, et c'est dans cet exercice-là que nous pourrions vous donner des réponses à ces interrogations. Sachez que, et ça je l'ai dit devant la Commission des finances, l'emprunt que nous faisons actuellement, on en fera un état des lieux dans le préavis concernant le plafonnement de l'endettement de la nouvelle législature. Il est hors de question de dire vous nous accordez 35 millions maintenant, et puis après on en parle plus sur le préavis sur la prochaine législature. Donc il faut bien comprendre que ce qu'on vous demande à présent c'est pour passer l'année et puis on fera un rapport exact de ce qui a été dépensé, de ce qui n'a pas été dépensé et on en tiendra compte dans le préavis qui vous sera présenté pour la prochaine législature.

Monsieur GANI, je n'aimerais pas dire qu'il nous fait un procès d'intention, mais quand même, on utilise le mot emprunt, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui on est véritablement dans une phase dans laquelle nous vous demandons de l'argent. Mais, il est bien clair, et ça je l'ai répété à plusieurs reprises, qu'il y a d'autres méthodes et nous adhérons à ces autres méthodes, notamment de vente d'actifs. Je fais simplement une petite parenthèse, vous nous avez accordé la possibilité de vendre des actions de la CVE. Nous avons enfin obtenu de la CVE la transformation de nos actions nominatives en actions au porteur. Nous avons pris contact avec la BCV, alors nos 2'390 actions sont dans un paquet de 10'000 actions en vente actuellement sur le marché boursier, et rien qu'un mouvement, nous avons reçu l'autre jour, Monsieur CHUARD et moi-même, les responsables de la BCV, la vente de 15 actions fait baisser l'action de CHF 1'290.-- à CHF 1'270.--, 500 actions sur le marché elle descend à CHF 1'000.--. Donc vous nous avez donné mission de ne pas descendre en dessous de CHF 1'100.-- par action ; ça prendra du temps pour éviter que le cours de l'action chute. Donc immanquablement, il faut vous rendre compte que la vente d'actif ce n'est pas aisé et ce n'est pas immédiat. Dernier point, Monsieur GANI, mais je crois que l'ensemble du plénum doit aussi l'entendre, vous nous dire retarder les paiements au canton. Alors, je crois tout simplement que c'est mission impossible, parce que dans le décret pris par le Grand Conseil, il y a une petite phrase qui dit « tout retard sera facturé à X % par année » et puis c'est parti. Alors, je veux bien que sur 7 millions on ne paie pas au 15 février, d'ailleurs ça a été retardé, comme je l'ai mentionné, mais automatiquement nous aurons une pénalité. Et je crois qu'on n'améliorera pas notre trésorerie si on s'amuse, quelque part, à braver l'Etat. On a suffisamment de points de frictions dans toutes sortes de domaines avec l'Etat pour ne pas rajouter encore dans un paiement financier retardé, à moins d'être vraiment en cessation de paiements, mais ça c'est encore une autre paire de manches. Et je crois que là il ne faut pas trop se leurrer, l'Etat sera sans pitié si nous retardons, et en plus de ça si nous les retardons volontairement.

Alors, voilà ce que je pouvais répondre aux différentes questions qui m'ont été posées. J'espère avoir été convaincant.

**Monsieur Christian POLIN** demande la parole :

je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse. Mes chers collègues, il est certain qu'espérer de la conciliation de la part du Conseil d'Etat, mon cher collègue, c'est vouloir amadouer un crocodile dans l'espoir qu'il vous dévorera en dernier. Donc, je ne crois pas que ce soit très utile. Et mon cher collègue qui demandait qu'on sursoit à ces 5 millions d'emprunt de trois mois. 5 millions à 2 %, ça fait CHF 100'000.-- par an, trois mois d'économisés ça fait CHF 25'000.--. Non le problème n'est vraiment pas là. Le problème c'est quand même que la Municipalité, elle, ne veut pas nous donner ce signe. J'en prends acte. La Municipalité manifeste clairement son intention de vendre des actifs, jusqu'à

présent on s'est toujours heurté à une fin de non-recevoir, dont acte. C'est une position politique, ça permettrait en tout cas d'éviter la contribution fiscale extraordinaire que vous nous proposez, chers amis socialistes, pour justement rembourser la dette, c'est dans votre programme, elle a une contradiction avec notre Syndic, mais c'est un débat politique qu'on reprendra une autre fois si nous sommes réélus.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

J'aimerais laisser planer un doute. Je crois avoir dit, et suffisamment dit, même si c'est contraire à des convictions profondes, que nous serons contraints de vendre un certain nombre d'actifs. Simplement nous ne pouvons pas le faire dans n'importe quelles conditions. Et vendre des actifs pour rembourser la dette, oui, si c'est colmater des pertes d'exercices d'exploitation, non. Je crois que nous devons guérir, assainir les finances publiques avant de vendre des actifs qui ne serviraient, finalement, qu'à masquer la problématique qui nous ronge. Ce sont les déficits chroniques et l'alourdissement du découvert au bilan. Et je crois qu'on doit commencer par-là avant véritablement de réaliser des actifs qui une fois vendus ne nous serviraient plus à rien, dans le cadre d'un remboursement de la dette. Alors je crois qu'il faut véritablement, et c'est la volonté de la Municipalité d'aller dans ce sens-là, de sérier les difficultés et de prioriser un petit peu la vente des biens quels qu'ils soient d'ailleurs. Et je me réjouis de voir devant le Conseil l'adhésion qu'il aura quand on proposera la vente de certains biens.

**Monsieur Lucien GANI** demande la parole :

Très brièvement Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, juste pour préciser que je ne suis pas non plus purement idéaliste, et j'imaginai bien que l'Etat de Vaud facture aux communes des intérêts de retard. Mais ma suggestion avait trait à la problématique que vous exposez dans le préavis en page 6 où vous parlez d'utiliser les avances à terme fixe, les ATF, pour combler des insuffisances temporaires de trésorerie dues au paiement des acomptes de la facture sociale. Et je pense que c'est une alternative peut-être à envisager, et il est évident qu'il faut comparer les taux d'intérêt respectifs des ATF et de l'Etat de Vaud et que simplement ça peut être une option à étudier.

**Monsieur Pierre-William LOUP** demande la parole :

Je vais être extrêmement bref. Je remercie notre Syndic de ses explications. Je dois dire que je les imaginai telles, mon opinion c'est simplement que pour stimuler les gens il faut des ingrédients. J'ai juste une petite question sur le deuxième alinéa du préavis, j'ai compris ce que vous avez dit, mais je comprends par pourquoi vous l'inscrivez. Parce que ou bien ces emprunts sont des emprunts solides, valables etc.. ou meilleurs marchés ou bien on vous laisse le choix de ces emprunts. Je n'ai pas bien compris pourquoi vous parlez de ce type d'emprunt, de participation aux émissions de la Centrale d'émission des Communes Suisses et d'Urbanis. Est-ce que c'est nécessaire de la mettre dans ce préavis ?

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Oui, c'est nécessaire de le mettre. Je crois que par le passé nous avons dû faire face à des conditions excessivement difficiles dans le cadre de Loèche et je crois que le Conseil a été très attentif et très inquiet de la tournure des événements. Alors, c'est de nous donner la possibilité si les offres de cette Centrale d'émission des Communes Suisses étaient plus favorables ou la mettre en concurrence avec les offres des banques. Il ne faudrait pas que nous soyons bloqués à ce niveau-là. Et c'est essentiellement pour cette raison que nous faisons cette mention. Mais, je peux vous tranquilliser, actuellement les banques de la place, voire des banques comme DEXIA ont des taux supérieurs à ceux de la Centrale

d'émission des Communes Suisses. Mais, nous avons besoin de votre accord, si nous allons dans ce sens-là.

A la demande du Président, Monsieur LOUP déclare qu'il est satisfait de la réponse de Monsieur le Syndic.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote. Les conclusions étant les mêmes que celles du préavis, le Président s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 03/2006 sont acceptées à une large majorité, 1 voix contre et aucune abstention.

### 3.10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Avant de clore cette séance, le Président demande aux membres de la Commission permanente d'urbanisme de se retrouver rapidement après cette séance, devant le pupitre, pour fixer la prochaine séance de leur commission.

Le Président lève la séance à 22h17 et rappelle que la prochaine aura lieu le mercredi 10 mai 2006 à 20h00. Il remercie l'assemblée de son attention et souhaite à toutes et à tous un bon retour dans leur foyer.

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Vu le Président :

Alain DELALOYE





